

AUTO-ÉCOLE OD'AS

SOUS-CRITÈRE 2.1

Programmes détaillés des formations théoriques et pratiques

Objet du document

Ce document présente, de manière claire et accessible, les programmes détaillés des formations dispensées par l'établissement : enjeux et objectifs, contenus théoriques, objectifs des étapes pratiques, modalités d'évaluation et outils pédagogiques utilisés.

Établissement	Auto-école Od'As
Adresse	53 avenue Paul Delorme – 69580 Sathonay-Camp
SIREN	898 294 624
Contact	autoecoleodas@outlook.fr
Document	Document actualisé le 28/05/2026

1. Cadre général et enjeux des programmes

Les programmes de formation de l'Auto-école Od'As ont pour finalité de former des conducteurs responsables, autonomes et sûrs, capables de circuler dans le respect du Code de la route et des autres usagers. Ils visent également à développer une mobilité citoyenne, une meilleure perception des risques et une conduite adaptée aux situations rencontrées.

Référence pédagogique

Les formations sont construites selon le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC), qui organise l'apprentissage autour de quatre compétences globales et de compétences associées. L'enseignement théorique et pratique est adapté au niveau du candidat, à son rythme d'apprentissage et à son projet de formation.

2. Formations concernées

- Formation au permis B sur boîte manuelle – parcours classique.
- Formation au permis B sur boîte automatique – code restrictif 78 (B78).
- Formation au permis B en apprentissage anticipé de la conduite (AAC/conduite accompagnée).
- Formation au permis B en conduite supervisée.
- Formation passerelle B78 vers permis B avec boîte manuelle.
- Formation théorique à l'Épreuve Théorique Générale (ETG – Code de la route).

3. Organisation commune de la formation

Rubrique	Contenu
Évaluation de départ	Avant l'entrée en formation, une évaluation permet d'estimer le volume d'heures nécessaire, le coût prévisionnel et les besoins pédagogiques du candidat.
Contrat de formation	Un contrat est signé avec le candidat ou son représentant légal. Il précise la formation choisie, les conditions financières, les modalités d'organisation et les engagements de chacun.
Dossier administratif	L'établissement accompagne le candidat dans la constitution du dossier d'inscription au permis de conduire et l'obtention du NEPH.
Alternance théorie/pratique	La progression peut alterner formation théorique, démonstration, exercices pratiques et mises en situation sur route.
Suivi pédagogique	Le suivi est réalisé à l'aide du livret d'apprentissage, du planning, des observations de l'enseignant et des bilans réguliers avec le candidat.
Présentation à l'examen	La présentation à l'examen pratique intervient lorsque le niveau est jugé satisfaisant par l'équipe pédagogique, notamment après validation des compétences attendues et réalisation d'examens blancs.

4. Programme de formation théorique – ETG / Code de la route

Rubrique	Contenu
Public concerné	Tout candidat préparant le permis de conduire, selon son âge et sa catégorie de formation.
Objectifs	Acquérir les connaissances réglementaires, sécuritaires et comportementales nécessaires à la conduite. Comprendre les risques routiers et adopter une attitude responsable.
Thèmes abordés	Législation et réglementation routière Le conducteur : vigilance, fatigue, alcool, stupéfiants, médicaments, téléphone La route : signalisation, intersections, conditions difficiles, tunnels, passages à niveau Les autres usagers : piétons, cyclistes, deux-roues, transports collectifs, usagers vulnérables

Rubrique	Contenu
	Réglementation générale : documents, permis, assurance, infractions, sanctions Secours et comportement en cas d'accident Précautions nécessaires à la prise et à la sortie du véhicule Éléments mécaniques et équipements liés à la sécurité Sécurité des passagers et chargement du véhicule Environnement, éco-conduite et partage de la route
Méthodes pédagogiques	Cours collectifs ou accompagnement individualisé selon les besoins Explications en salle sur les thèmes non compris Entraînements par séries de questions Correction commentée afin de favoriser la compréhension
Outils pédagogiques	Salle de code avec vidéoprojecteur Box ou support pédagogique REMC / Rousseau Code en ligne, notamment avec Rousseau Supports d'affichage et livrets remis ou accessibles au candidat
Critères de réussite	Le candidat est considéré prêt lorsqu'il obtient régulièrement un maximum de 5 fautes sur des séries de 40 questions et qu'il maîtrise les thèmes essentiels.

5. Programme de formation pratique – permis B boîte manuelle

Rubrique	Contenu
Public et prérequis	Toute personne souhaitant passer le permis B. Âge minimum pour l'inscription : selon le parcours choisi. Le candidat doit être apte médicalement si une visite médicale est nécessaire et doit comprendre les consignes de formation.
Durée minimale	20 heures minimum de conduite pratique, ajustées selon l'évaluation de départ et la progression réelle du candidat.
Objectif général	Être capable de conduire un véhicule de catégorie B à boîte manuelle de manière autonome, sûre, économique et responsable, en tenant compte de l'environnement routier et des autres usagers.
Déroulement	Évaluation de départ Signature du contrat de formation Formation théorique et pratique Validation progressive des compétences du REMC Examens blancs et bilan de fin de formation Présentation à l'examen pratique lorsque le niveau est satisfaisant
Résultat attendu	Réussir l'examen pratique du permis B et devenir un conducteur autonome, responsable et attentif aux risques.

6. Programme de formation pratique – permis B boîte automatique (B78)

Rubrique	Contenu
Public et prérequis	Toute personne souhaitant préparer le permis B sur véhicule à changement de vitesses automatique.
Durée minimale	13 heures minimum de conduite pratique, ajustées selon l'évaluation de départ et la progression du candidat. A Od'As nous inscrivons sur des forfaits 20h minimum.
Objectif général	Acquérir les compétences nécessaires à la conduite d'un véhicule automatique, dans le respect du Code de la route, des règles de sécurité et du partage de l'espace routier.
Particularité	À l'issue de l'examen, le permis comporte la mention restrictive 78, autorisant la conduite des véhicules équipés d'une boîte automatique. Cette restriction peut ensuite être levée par une formation passerelle de 7 heures, si les conditions réglementaires sont remplies.
Déroulement	Évaluation de départ Formation théorique ETG Formation pratique sur véhicule à boîte automatique

Rubrique	Contenu
	Validation des compétences REMC Examens blancs Présentation à l'examen pratique

7. Objectifs détaillés de la formation pratique selon le REMC

Lecture du tableau

Les objectifs ci-dessous servent de fil conducteur pour les parcours B, B78, AAC et conduite supervisée. Ils sont travaillés progressivement, en fonction du niveau du candidat et de la complexité des situations rencontrées.

Objectifs à atteindre à chaque étape pratique

Compétence globale	Objectifs pédagogiques	Exemples de situations travaillées	Validation / suivi
1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	Connaître les principaux organes et commandes du véhicule. S'installer correctement. Démarrer, s'arrêter, tenir et tourner le volant, maintenir la trajectoire. Doser l'accélération et le freinage. Utiliser la boîte de vitesses, la marche arrière et les demi-tours en sécurité.	Parking, zone calme, trafic faible, démarrages en côte, arrêts de précision, manœuvres simples, découverte du gabarit.	Observation de l'enseignant, validation dans le livret, répétition jusqu'à autonomie suffisante.
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	Rechercher la signalisation et les indices utiles. Positionner le véhicule. Adapter l'allure. Détecter et franchir intersections, feux, giratoires. Tourner à droite et à gauche. Respecter les distances de sécurité et partager la chaussée.	Circulation urbaine simple, voies à sens unique, intersections, giratoires, changements de direction, insertion dans le trafic.	Bilan oral, correction des erreurs, progression vers des zones plus complexes.
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	Évaluer et maintenir les distances de sécurité. Croiser, dépasser et être dépassé. Franchir des passages délicats. S'insérer sur voie rapide. Conduire dans une circulation dense. Tenir compte des piétons, cyclistes, deux-roues, bus et usagers vulnérables.	Agglomération dense, route hors agglomération, voies rapides, insertions, dépassements, stationnement, situations imprévues.	Contrôle de la prise d'information, de l'anticipation et de la capacité d'adaptation.
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	Suivre un itinéraire de manière autonome. Préparer et effectuer un trajet. Connaître les principaux facteurs de risque. Appliquer l'éco-conduite. Contrôler ses comportements en cas d'accident. Avoir des notions d'entretien et de dépannage.	Conduite autonome, parcours d'examen, examen blanc, utilisation raisonnée des aides à la conduite, adaptation à la météo et au trafic.	Examens blancs, bilan final, avis de l'enseignant sur la préparation à l'épreuve pratique.

8. Programme spécifique – conduite accompagnée (AAC)

Rubrique	Contenu
Public concerné	Candidat souhaitant bénéficier de l'apprentissage anticipé de la conduite, à partir de 15 ans, avec un accompagnateur répondant aux conditions requises.
Objectifs	Acquérir les bases de la conduite en formation initiale, puis développer une expérience progressive et sécurisée en présence d'un accompagnateur, avant la présentation à l'examen.
Organisation	Formation initiale : formation théorique et formation pratique de 20 heures minimum Rendez-vous préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur Phase de conduite accompagnée d'une durée minimale d'un an avec un parcours d'au moins 3 000 km Premier rendez-vous pédagogique entre 4 et 6 mois après le début de la conduite accompagnée Second rendez-vous pédagogique au terme des 3 000 km et avant l'examen final
Contenu pratique	Les quatre compétences REMC sont travaillées durant la formation initiale, puis consolidées pendant la phase accompagnée : maniement du véhicule, circulation normale, situations complexes, autonomie, sécurité et éco-conduite.
Suivi	Le candidat tient son livret d'apprentissage à jour. Les rendez-vous pédagogiques permettent d'analyser les expériences de conduite, les difficultés rencontrées et les axes d'amélioration.
Résultat attendu	Être présenté à l'examen pratique dans de bonnes conditions, avec une expérience de conduite plus importante et une meilleure capacité d'anticipation.

9. Programme spécifique – conduite supervisée

Rubrique	Contenu
Public concerné	Candidat âgé d'au moins 18 ans ayant obtenu l'accord de l'assureur et disposant d'un accompagnateur répondant aux conditions requises.
Objectifs	Compléter la formation initiale, acquérir davantage d'expérience et améliorer les acquis avant l'examen pratique ou après un échec à l'examen.
Conditions d'accès	Avoir réussi l'épreuve théorique générale si elle est requise Avoir atteint un niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant Obtenir l'attestation de fin de formation initiale Avoir un accompagnateur titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption Obtenir l'accord de l'assurance
Déroulement	Formation initiale en auto-école Rendez-vous préalable avec l'accompagnateur Phase de conduite supervisée sous la responsabilité de l'accompagnateur Retour éventuel en formation selon les besoins Présentation à l'examen lorsque le niveau est satisfaisant
Règles de conduite	Respecter le Code de la route et les limitations applicables aux conducteurs novices. Apposer le disque conduite accompagnée si nécessaire. Conserver les documents obligatoires à bord.
Suivi	Les expériences de conduite sont utilisées pour ajuster la formation et préparer la présentation à l'examen.

10. Programme spécifique – passerelle B78 vers boîte manuelle

Rubrique	Contenu
Public concerné	Titulaire d'un permis B obtenu sur boîte automatique avec mention restrictive 78, souhaitant conduire un véhicule à boîte manuelle.
Durée	7 heures minimum de formation pratique, sans examen final, sur véhicule à boîte manuelle.
Objectif général	Permettre au conducteur d'utiliser une boîte de vitesses manuelle et un embrayage en sécurité, dans des conditions de circulation variées.
Séquence 1 – 2 heures	Trafic nul ou faible : comprendre le fonctionnement de l'embrayage, trouver le point de patinage, réaliser des démarrages, arrêts, changements de vitesse et démarrages en côte en sécurité.
Séquence 2 – 5 heures	Conditions de circulation variées : utiliser la boîte manuelle de manière rationnelle, anticiper les changements de rapports, adapter l'allure, gérer les intersections, insertions, voies rapides, dénivelés et situations complexes.
Fin de formation	Une attestation de suivi de formation est délivrée. La conduite d'un véhicule à boîte manuelle n'est autorisée que lorsque le conducteur est en possession du titre de conduite correspondant, sans la restriction 78.

11. Méthodes pédagogiques utilisées

- Pédagogie active : le candidat est acteur de son apprentissage et participe à l'analyse de ses réussites et difficultés.
- Pédagogie différenciée : l'enseignement est adapté au niveau, au rythme, aux besoins et aux disponibilités du candidat.
- Alternance entre explications théoriques, démonstrations, exercices guidés et mises en autonomie progressive.
- Bilan régulier en fin de leçon pour fixer les objectifs de la séance suivante.
- Utilisation d'examens blancs pour évaluer la préparation à l'épreuve pratique.

12. Outils pédagogiques et supports utilisés

Rubrique	Contenu
Supports théoriques	Salle de code, vidéoprojecteur, séries de tests, corrections commentées, supports REMC/Rousseau, accès code en ligne.
Supports pratiques	Véhicules double commande, boîte manuelle et/ou automatique selon la formation, supports de suivi, livret d'apprentissage, planning dématérialisé.
Suivi numérique	Espace personnel du candidat, suivi des heures, suivi de progression, code en ligne Easyconduite et outils internes de planification.
Évaluation	Évaluation de départ, suivi de compétences, bilans intermédiaires, examens blancs, compte rendu oral ou écrit selon les besoins.
Information du candidat	Programme de formation, règlement intérieur, affichages obligatoires, documents contractuels, information sur les parcours AAC/conduite supervisée et passerelle B78.

13. Évaluation, suivi et amélioration

- Chaque candidat est évalué au départ pour estimer le volume d'heures nécessaire et adapter le parcours.
- La progression est suivie tout au long de la formation par l'enseignant, à partir des compétences du REMC.
- Les difficultés identifiées donnent lieu à des exercices ciblés ou à des explications complémentaires.
- Les candidats peuvent auto-évaluer leur progression et consulter les avis clients ou supports d'information disponibles.
- Les programmes sont révisés lorsque la réglementation, les outils pédagogiques ou l'organisation de l'établissement évoluent.

14. Références réglementaires et pédagogiques

- Code de la route et textes relatifs à l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.
- Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC), fixé par arrêté du 13 mai 2013 et ses textes modificatifs.
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.
- Arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation permettant la levée de la restriction liée à la conduite sur boîte automatique, modifié notamment en 2024.
- Livret d'apprentissage de la catégorie B et documents pédagogiques utilisés par l'établissement.

Engagement de l'établissement

Auto-école Od'As s'engage à remettre ou rendre accessible ce programme aux candidats, à l'expliquer lors de l'inscription si nécessaire, et à adapter la formation aux besoins identifiés tout en respectant le cadre réglementaire et pédagogique applicable.